Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/10/2026 à 14h22
Réference de l'AR : 054-215404989-20260928-DELIB_47_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation : 22 septembre 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 22/09/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés : DENAIX Christine pouvoir donné à PARET Evelyne, FORTINI Roland pouvoir donné à ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, GUILLIN Stéphane pouvoir donné à MOINE Philippe
Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur ALBALADEJO Nicolas

Membres présents.....26
Absents représentés…….....3
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_47_2026
Convention d'objectifs partagés autour de la gestion des places de matchs sportifs - Rapporteur : Fabien DOUTÉ

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*3*	*29*	*0*	*0*	*0*

Dans le cadre de marchés de prestations et conventions entre la Métropole et les différents clubs sportifs professionnels du territoire, à savoir la SASP Nancy Lorraine (ASNL), la SASP SLUC Nancy Basket (SLUC), le SASP Grand Nancy Volley Ball (GNVB) et le Vandoeuvre Nancy Volley Ball (VNVB), les clubs mettent à disposition, pour chaque saison sportive et selon un calendrier défini d'un commun accord, entre la Métropole du Grand Nancy et chaque club professionnel :

- Des places à destination de publics identifiés dans le cadre des politiques publiques menées par la Métropole du Grand Nancy et ses communes-membres, notamment en matière de jeunesse, de cohésion sociale, d'inclusion, de réussite éducative et de valorisation de l'engagement citoyen.

La Métropole du Grand Nancy et les communes ont décidé de faire évoluer le dispositif de diffusion et de suivi des places, afin d'atteindre conjointement les objectifs de solidarité et de cohésion sociale définis dans les marchés référencés.

Dans ce cadre, le fonctionnement de la distribution des places grand public a été modifié pour plus de fluidité et de traçabilité. Les clubs professionnels ont créé un compte dédié pour chaque commune de la Métropole, avec transmission d'un identifiant et d'un mot de passe. Chaque commune a également désigné un référent chargé de récupérer les places attribuées via ces comptes dédiés.

La clé de répartition ainsi que le nombre de places allouées à chaque commune est communiqué par la Métropole aux clubs professionnels. Les communes récupèrent ensuite leurs places afin d'en assurer la distribution auprès des bénéficiaires concernés.

Le Grand Nancy s'engage à informer la Commune, en début de saison sportive, par courrier adressé au maire, du nombre de places « Grand Public » attribuées par match.

La commune de Seichamps s'inscrit quant à elle dans un partenariat avec le Grand Nancy, en vue de permettre la participation des différents publics ciblés dans les marchés de prestations, à ces événements sportifs.

La présente convention est conclue pour la saison sportive 2026-2027. Elle débute le 1er juillet 2026 et se termine le 30 juin 2027.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs partagés autour de la gestion des places de matchs sportifs.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 octobre 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER

Catherine KRIER
2026.10.02 14:06:45 +0200
Ref:11888019-17963587-1-D
Signature numérique
la Maire